

LA PÊCHE THONNIÈRE MONDIALE

Situation actuelle et essai de prospective

par J. MARCILLE
FAO

ORSTOM Fonds Documentaire
N° 23 841, ex 1
Cote B

En avril 1984, le Dr. J. Marcille écrivait dans un article paru dans notre journal comment la société mixte MTI (PT Multitranspêche Indonesia), créée avec les capitaux français à Biak, en Indonésie, et au développement de laquelle il travaillait à cette époque, pouvait devenir « l'atout français dans le Pacifique Ouest », une « excellente vitrine pour la technologie française » et une « occasion de vente de matériel français dans une région où tout est japonais ou américain ». Après la reprise de cette société par le groupe Chambon au début de l'année, trois senneurs thoniers français, mais sous pavillon indonésien, pêcheront désormais dans cette région et approvisionneront une conserverie locale en cours de construction.

L'analyse « prospective » de la pêche thonnière mondiale que fait l'auteur confirme la place que pourrait prendre la France dans cette région, et dans d'autres, en développant des sociétés conjointes de ce type que bon nombre d'États côtiers, possesseurs des ressources, souhaitent voir se créer chez eux. L'accès futur des ressources et peut-être la survie même des armements thoniers traditionnels sont sans doute à ce prix; les meilleures places seront prises par les plus entreprenants dans un processus qui ne fait encore que s'amorcer, mais pourrait vite aller en s'accéléralant.

Une analyse rapide des captures mondiales de thon, de la tendance récente de la production de conserves et une compréhension de la politique de développement des nombreux États côtiers possesseurs des ressources sont nécessaires pour situer la place future des producteurs traditionnels et préciser ce que pourrait être pour eux une stratégie adaptée de développement.

Les prises mondiales

Entre 1979 et 1984, les prises mondiales de thonidés dits « majeurs » (albacore, listao, patudo, germon et thon rouge) sont passées de 1 733 000 t à 2 099 000 t, soit une augmentation de 21 %. L'essentiel des prises est toujours le fait d'un petit nombre de pays développés traditionnellement pêcheurs ou/et consommateurs: le Japon, les États-Unis, l'Espagne, la France, Taïwan et la Corée. Les

captures par ces six pays représentaient plus des trois quarts de la production mondiale dans les années 1970. Leurs prises se sont encore accrues entre 1979 et 1984, de 13 % mais leur part dans les prises mondiales a sensiblement diminué, passant de 74 % en 1979 à 69 % en 1984.

De nouveaux « entrants » ont développé leur activité de pêche au thon dans les années récentes. Les Philippines, au début des années 1970, ont vu leur production industrielle passer de 9 000 t en 1971 à plus de 100 000 t depuis 1982; les prises indonésiennes (qui proviennent surtout de petites unités artisanales) ont presque doublé entre 1979 et 1984, atteignant désormais 115 000 t. La production mexicaine est passée de 31 000 t en 1979 à 78 000 t en 1984 et devrait avoisiner 92 000 t en 1985; celle du Venezuela s'est aussi considérablement accrue, passant de 4 000 t en 1982 à 53 000 t en 1984 et à près de 75 000 t

en 1985. L'Équateur a vu sa production progresser de 15 000 t en 1983 à 36 000 t en 1985. D'autres pays comme les Salomon dans le Pacifique Ouest et le Ghana dans l'Atlantique ont aussi accru leur part de pêche dans les années récentes. Au total, ces nouveaux entrants, pour la plupart des pays en développement, ont vu leurs prises passer de 445 000 t en 1979 à 646 000 t en 1984, soit une augmentation de 45 %, alors que leur part dans les prises mondiales s'accroissait de 5 %.

La production de thon en conserve

Six pays ont dominé le marché de la conserve jusqu'à la fin des années 1970: les États-Unis, principal pays consommateur, traitaient 51 % du thon destiné à la conserve en 1979. Le Japon, l'Italie, la France et l'Espagne et traitaient eux 37 %. Tous ces pays, sauf l'Italie, sont aussi des pays pêcheurs actifs. L'Italie n'est producteur que de thon rouge en Méditerranée et a dû importer la quasi-totalité du thon qu'il met en conserve (92 000 t en 1985); elle a pu bénéficier pleinement des prix en baisse payés aux producteurs et accroître très sensiblement sa production de conserves qui est écoulée localement dans sa totalité.

La part des pays en développement s'est accrue très vite dans les années récentes, puisque les quantités produites par ces pays ont été multipliées par quatre depuis 1979 atteignant 238 000 t en 1984, soit 31 % du total mondial. Le processus de transfert des conserveries à proximité des zones de pêche ou/et dans des pays à main d'œuvre bon marché est déjà ancien et a, en fait, été initié par les grands conserveurs eux-mêmes, tant américains qu'européens, pour diminuer leur coût de production. Si l'on tient compte du fait que la presque totalité des conserves américaines provient désormais des Samoa américaines et de Porto Rico, la part des conserves préparées dans les pays « en développement » a presque atteint 65 % en 1984. Parmi les pays dont la production s'est accrue, le cas de la Thaïlande est tout-à-fait exceptionnel puisque de 8 000 t en 1981, la production de conserves a atteint 84 000 t en 1985, ce qui fait désormais de ce pays le troisième producteur après les États-Unis et le Japon, mais le premier exportateur de conserves dans le monde. La production de conserves est aussi en net accroissement dans d'autres pays tels le Mexique, le Venezuela, les Salomon et de nombreux projets destinés à accroître les capacités de production sont en cours de développement dans ces pays et dans d'autres.

Conserves et surgélation (suite)

● Le développement des entreprises dans un secteur d'activité dépend en grande partie de la nature et de l'importance des barrières à l'entrée dans la profession :

- en matière de conserves de produits de la mer, les principales barrières à l'entrée sont devenues l'importance de l'investissement et l'étroitesse du marché. Les problèmes d'approvisionnement sont réduits. La puissance de la distribution et le coût d'une politique de marque sont de puissants inhibiteurs à l'entrée dans la sous-branche;
- dans le secteur de la surgélation, l'investissement de base est relativement faible. Les conditions d'approvisionnement sont bon-

nes et le marché reste porteur pour un certain nombre de fabrications. Par contre, la prédominance des marques liées à des groupes multiproduits constitue un handicap pour les entreprises nouvelles cherchant des débouchés dans la grande distribution.

La sous-branche de la surgélation est encore caractérisée par des barrières à l'entrée relativement faibles et comparables à celles de la sous-branche de la conserve quelques décennies auparavant. La comparaison ne s'arrêtera peut-être pas là: la faiblesse des résultats nets et les difficultés de certaines entreprises à investir pourraient entraîner une phase de concentrations ou de disparition de petites ou moyennes entreprises.

PRODUCTION MONDIALE DE THON

Années	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Japon	672	723	642	674	696	788
U.S.A.	218	226	222	199	266	263
Espagne	100	101	122	131	126	132
France	64	72	69	69	84	100
Taiwan	109	106	90	104	104	99
Corée	125	110	105	108	89	71
Total	1 288	1 338	1 250	1 285	1 365	1 453
%	74,3	74,5	69,9	71	70,1	69,2
Indonésie	61	73	84	90	103	115
Philippines	94	79	95	103	119	104
Mexique	31	34	68	45	38	78
Vénézuéla	3	4	6	4	39	53
Salomons	24	23	26	20	34	36
Maldives	22	28	26	20	26	32
Equateur	34	19	19	21	15	29
Ghana	6	9	15	29	33	22
Brésil	5	10	24	17	17	22
Panama	18	21	16	25	14	20
Sri Lanka	14	20	21	22	23	18
Australie	11	14	18	21	22	16
Autres	122	124	119	109	98	101
Total	445	458	537	526	581	646
%	25,7	25,5	30,1	29	29,9	30,8
Total général	1 733	1 796	1 787	1 811	1 946	2 099

PRODUCTION DE THON EN CONSERVE

Années	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
U.S.A.	283	275	287	846	268	275	250
Japon	95	95	111	113	117	124	114
Italie	43	48	49	48	52	59	60
France	27	25	23	30	35	38	(38)
Espagne	41	43	40	37	32	30	28
Taiwan	—	—	14	11	15	13	12
Total	489	486	524	485	519	539	(502) *
%	88	83	77	76	75	69	(64)
Thaïlande	—	—	8	15	28	59	84
Côte-d'Ivoire	14	18	26	29	26	23	23
Philippines	4	11	18	19	24	23	22
Mexique	15	15	20	13	11	22	27
Equateur	5	5	12	11	7	12	(14)
Autres	27	53	70	65	74	99	(108)
Total	65	102	154	152	170	238	(278)
%	12	17	23	29	25	31	(36)
Total général	554	588	678	637	690	777	(780)

* Entre parenthèses, estimations seulement.

Les ressources

Mis à part le germon dont les prises mondiales ont atteint 186 000 t en 1984, les deux principales espèces utilisées pour la conserve sont l'albacore avec 600 000 t et le listao avec 1 050 000 t, auquel il convient d'ajouter le thon mignon (longtail tuna) qui a, lui aussi, le

label « thon » et dont la production dans le Sud-Est asiatique est voisine de 70 000 t. Ces trois dernières espèces sont toutes tropicales. En 1984, 56 % des prises étaient effectuées dans le Pacifique Ouest et le Sud-Est asiatique, 16 % dans le Pacifique Est, 15 % dans l'Atlantique et 13 % dans l'océan Indien.

Les prises d'albacore dans l'Atlantique de l'Est se situaient entre 110 et 125 000 t de 1977 à 1983 au niveau des prises maximales soutenues. L'accroissement très important de l'effort de pêche malgré des ressources limitées a fait baisser considérablement les rendements durant cette période; ceci a poussé la quasi-totalité de la flottille française et ivoirienne, puis plusieurs senneurs espagnols, à venir opérer dès 1983-1984 dans l'océan Indien. De ce fait, l'effort de pêche dans l'Atlantique diminuait de façon très importante, permettant ainsi au stock Est-Atlantique de se reconstituer progressivement. Les rendements et les prises d'albacore ont pu s'accroître à nouveau de 20 % environ en 1985 et dès 1986-1987 les captures devraient retrouver progressivement le niveau de prises maximales soutenues. Si l'effort de pêche se maintient au niveau actuel, les rendements par bateau devraient donc s'accroître sensiblement au cours des années 1986-1987 avant de se stabiliser.

L'océan Indien a vu ses prises augmenter très rapidement en 1983 et 1984. Les captures totales d'albacore et de listao sont passées de 110 000 à 210 000 t, cette augmentation étant surtout due aux prises accrues des senneurs qui sont passées de 12 000 à 55 000 t pour l'albacore et de 13 000 à 44 000 t pour le listao. En 1985, malgré une augmentation de l'effort de pêche à la senne d'environ 15 % et un accroissement très important de la zone prospectée, les prises d'albacore se sont stabilisées alors que celles de listao atteignaient 65 000 t. En 1984 et 1985, les prises d'albacore ont été faites sur un stock relativement peu exploité et ont donc été très probablement supérieures aux prises à l'équilibre correspondant à l'effort de pêche développé. Si l'effort se maintient au niveau actuel, les rendements devraient donc s'infléchir sensiblement en 1986-1987, cette baisse pouvant cependant être partiellement compensée par des prises accrues de listao ou par l'exploitation de nouveaux secteurs de pêche, dans l'Est de l'océan Indien par exemple.

Dans le Pacifique Est, un peu comme cela s'est passé dans l'Atlantique Est tropical, l'effort de pêche s'est considérablement accru entre les années 1973 et 1981, sans augmentation sensible des prises totales d'albacore qui sont restées stables à environ 190 000 t. Les rendements étaient devenus très bas dès 1977 et à partir de 1982 la plupart des senneurs américains quittaient la zone Est pour aller pêcher dans l'Ouest Pacifique. Après deux années (en 1982 et 1983) d'effort de pêche réduit, le stock s'est progressivement reconstitué entraînant en 1984 et 1985 des prises et des rendements en très forte augmentation et de ce fait un retour vers l'Est d'une partie de la flottille américaine. Les prises obtenues en 1985 ont été proches du maximum des années 1973-1979 et ne devraient donc plus pouvoir s'accroître dans les années prochaines malgré l'augmentation prévisible de l'effort de pêche.

Le Pacifique Ouest est la première zone de pêche du thon au monde puisque l'on y capture 40 % de l'albacore et 65 % du listao; la pêche à la senne s'y est considérablement développée entre les années 1980 et 1983, les prises de listao passant de 109 000 à 340 000 t et celles d'albacore de 34 000 à

Les nouveaux entrants et les entrants potentiels

Depuis l'établissement des zones économiques exclusives à 200 milles, de nombreux pays côtiers ont pris conscience des ressources qu'ils possèdent et désirent très logiquement créer ou accroître leurs activités de pêche au thon. L'importance des investissements nécessaires, l'absence de maîtrise dans le domaine technique et la gestion, joints à la situation de crise que traverse depuis 1982 la pêche thonière mondiale (hausse du prix du carburant, baisse des prix d'achat du thon aux producteurs et, depuis peu, baisse du dollar) ont cependant découragé un grand nombre d'entre eux à le faire, certains préférant tirer profit, dans l'immédiat, de leurs ressources au moyen des seuls paiements de redevances.

Toutefois, pour de nombreux pays qui, depuis 1981, ont vu le prix de leurs matières premières diminuer de façon très importante, la pêche thonière et le développement local de conserveries est apparu comme un moyen de développer leurs exportations et d'occuper une main d'œuvre abondante et bon marché. Etant donné les surcapacités actuelles des conserveries, les nouveaux entrants devront cependant commencer par s'assurer de leur propre approvisionnement avant de développer leur capacité de transformation.

Il est logique de concevoir que les nouveaux entrants dans la pêche seront avant tout les pays disposant des ressources les plus abondantes et ayant la volonté de développer ce type d'activité, seuls s'ils peuvent trouver capitaux et maîtrise technique ou en association avec des partenaires étrangers fournissant l'un et l'autre. Pour nombre d'entre eux, le développement de la pêche industrielle, très lourde en investissements, n'est qu'un préalable à la création de conserveries principales pourvoyeuses d'emplois.

Les nouveaux entrants sont aussi ceux qui peuvent bénéficier de coûts de production réduits.

Dans la pêche à la senne, de 18 à 25 % des coûts de production sont dus au carburant; les pays dont le coût de carburant est faible tels le Mexique ou le Venezuela, et à un moindre degré l'Indonésie ou l'Équateur, et qui disposent de ressources en thon abondantes, proches de leurs côtes ou dans leur zone économique exclusive, seront donc les mieux placés dans la future « course » à l'armement. D'autres pays, tels l'Arabie saoudite, bénéficient aussi de cet avantage, et bien que plus éloignés des zones de pêche, cherchent à rentrer dans le club des pays pêcheurs; à condition de trouver l'appui technique adéquat, ils pourraient y parvenir. Dans le secteur de la conserverie, un coût réduit de la main d'œuvre est un avantage appréciable; ce coût représente environ 4 à 5 % des coûts directs de production des conserves dans la plupart des pays en développement pour 30 à 35 % au moins dans les pays développés, compensant très largement celui supplémentaire des boîtes et des emballages qui doivent être importés et même les taxes imposées sur les produits finis par certains pays importateurs. Quant au coût de transport des produits finis, il est en quasi-totalité compensé par l'absence du coût du

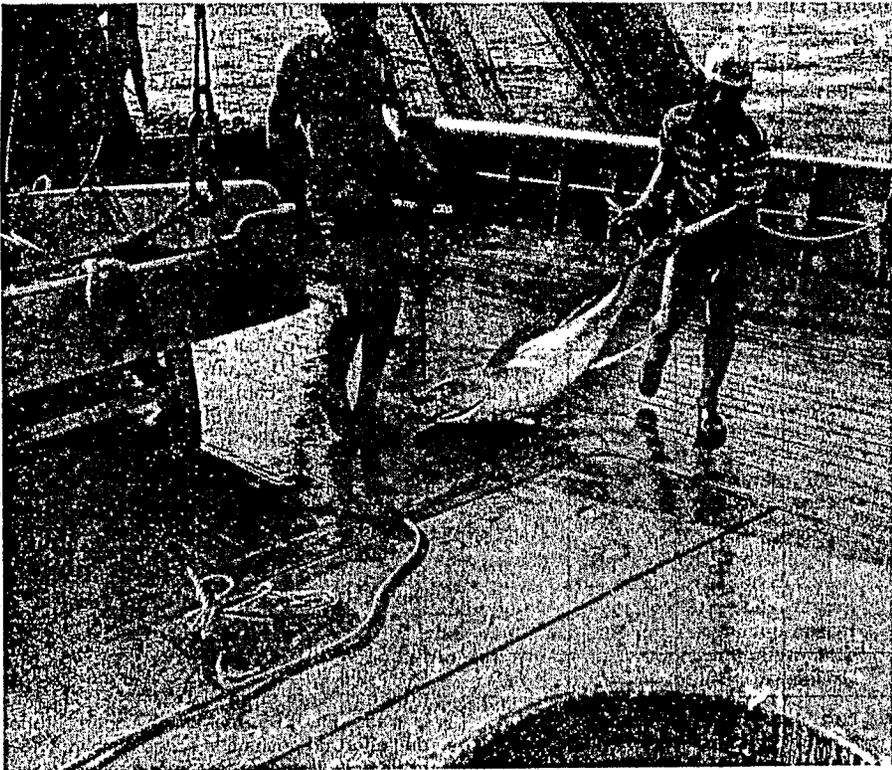


Photo B. Stequent. ORSTOM

Les prises en océan Indien ont augmenté très rapidement en 1983 et 1984

120 000 t. Les prises encore très élevées en 1984 ont légèrement baissé en 1985 du fait de l'importante réduction de l'effort de pêche des senneurs américains dont le nombre est passé de 71 en 1983 à 47 en 1985. Les rendements par bateau restent cependant très élevés puisque la prise moyenne des 32 senneurs japonais a dépassé en 1985 4 000 t/an/bateau alors que près d'un tiers du temps de mer est nécessaire à ces navires pour effectuer l'aller-retour entre le Japon et la zone de pêche. Les principales zones de pêche sont localisées en Nouvelle-Guinée-Papouasie et dans le Sud des États fédérés de Micronésie depuis que l'accès aux eaux indonésiennes situées au Nord de l'Irian Jaya est interdit aux navires n'y transbordant pas leurs captures.

Les zones économiques exclusives et l'accès aux ressources

Le problème de l'accès aux ressources pour les pays développés traditionnellement pêcheurs est devenu crucial depuis le début des années 1980. Ce problème se pose dans tous les océans.

Dans l'Atlantique de l'Ouest, la quasi-totalité des captures à la senne est faite dans les eaux de Colombie, du Venezuela et des Petites Antilles. Dans l'Est, près de la moitié des prises d'albacore et les trois-quarts de celles de listao sont faites dans les zones économiques du Sénégal et de Mauritanie au Nord, dans celles de la Côte d'Ivoire et du Ghana dans la région centrale et plus à l'Est dans les zones économiques de la Guinée Équatoriale de Sao Tome

et Principe et du Gabon, ainsi qu'en Angola plus au Sud pour le listao. L'activité des flottilles dépend donc des accords de pêche qui sont établis entre les pays pêcheurs et les États riverains. D'importants secteurs de pêche d'albacore existent dans la zone équatoriale hors des ZEE, mais en aucun cas ne permettraient à eux seuls une exploitation continue et profitable par les flottilles actuelles de senneurs.

Dans l'océan Indien, bien que la totalité de la zone potentielle d'exploitation ne soit pas encore connue, il semble que l'importance des ZEE soit moindre, environ 35-40 % des pêches seraient effectuées dans ces zones dont la moitié pour la seule zone économique seychelloise.

Dans le Pacifique Est, la situation est sensiblement identique puisque l'albacore est fréquemment capturé dans les zones du large; toutefois, 50 % des prises pour cette espèce sont faites dans les zones économiques exclusives du Mexique, de la France (Île de Clipperton), du Guatemala et du Salvador alors que plus de 80 % de celles de listao le sont dans les eaux mexicaines ou dans celles du Guatemala, du Costa Rica, de la Colombie et de l'Équateur.

Dans le Pacifique Ouest, les captures des senneurs sont presque totalement effectuées dans les zones économiques des très nombreux États archipels de la région, et tout particulièrement dans celles des Salomon, des États fédérés de Micronésie et de Nouvelle-Guinée-Papouasie. Il ne peut ou ne pourra être question dans cette région de développer de pêcheries sans accords de pêche préalables.

transport du thon congelé brut si les conserveries sont installées à proximité des zones de pêche.

L'établissement futur des centres de transformation à proximité des principales zones de pêche permettra aussi d'effectuer la pêche avec des navires de plus petite taille, moins chers à opérer (moindre consommation de fuel et frais plus réduits d'entretien et d'équipage). Dans le Pacifique Ouest, qui, rappelons-le, possède les principales ressources thonières mondiales avec 56 % des captures totales d'albacore et de listao, les pays les mieux « placés » paraissent être les Îles Salomon, l'Indonésie, les Philippines et surtout pour ce qui est des ressources disponibles, la Nouvelle-Guinée-Papouasie. Dans l'océan Indien, les Seychelles ont une situation privilégiée au centre des principales zones de pêche, l'île Maurice a des plans de développement de sa conserverie et prévoit d'augmenter le nombre de ses senners (un seul navire à présent). Dans le Pacifique Est, le Mexique a presque triplé sa production de conserves depuis 1983 et devrait encore accroître ses capacités tant de pêche que de transformation; son plan de développement prévoit 80 senners d'ici 1988 pour 54 en 1985. L'Équateur aussi a une situation favorable pour développer pêche et conserverie, une grande partie des stocks de listao du Pacifique Est étant située dans ses eaux et celles de deux pays voisins, la Colombie et le Costa Rica. Dans l'Atlantique Ouest, les pêches et les conserveries vénézuéliennes se sont considérablement développées au cours des trois dernières années. Dans l'Atlantique de l'Est, Sénégal et Côte d'Ivoire ont vu leur activité de conserverie se réduire avec le départ d'une partie substantielle des flottilles françaises, ivoiriennes et espagnoles dans l'océan Indien, mais le phénomène devrait logiquement s'inverser au moins à court terme avec le retour d'un certain nombre de navires et le rétablissement progressif des stocks.

Un pays tel que la Thaïlande, enfin, qui a développé de façon très rapide sa capacité de transformation, doit désormais faire face à des difficultés de plus en plus grandes d'approvisionnement, les possibilités de pêche dans ses eaux (surtout du thon mignon) étant limitées et déjà au seuil de la surexploitation. Ce pays aura besoin pour maintenir son approvisionnement de disposer de sa propre flottille; dans ce but, un sennier de 1 000 t de capacité, qui ne sera sans doute pas le dernier, vient d'être commandé au Japon. Mentionnons enfin parmi les nouveaux entrants, l'Union soviétique dont une dizaine de navires opèrent déjà dans le Pacifique parmi lesquels quatre senners, et qui a signé des accords de pêche avec le Kiribati; il s'agit là, bien sûr, d'un entrant non « côtier » mais qui, du fait de son type d'économie, peut pêcher sans le souci impératif de la rentabilité financière.

Les effets à long terme

Le développement de la pêche par les pays côtiers possédant la ressource est, nous l'avons dit, un phénomène logique et sans doute irréversible. Dès que les flottilles de ces pays seront opérationnelles, il est fort possible

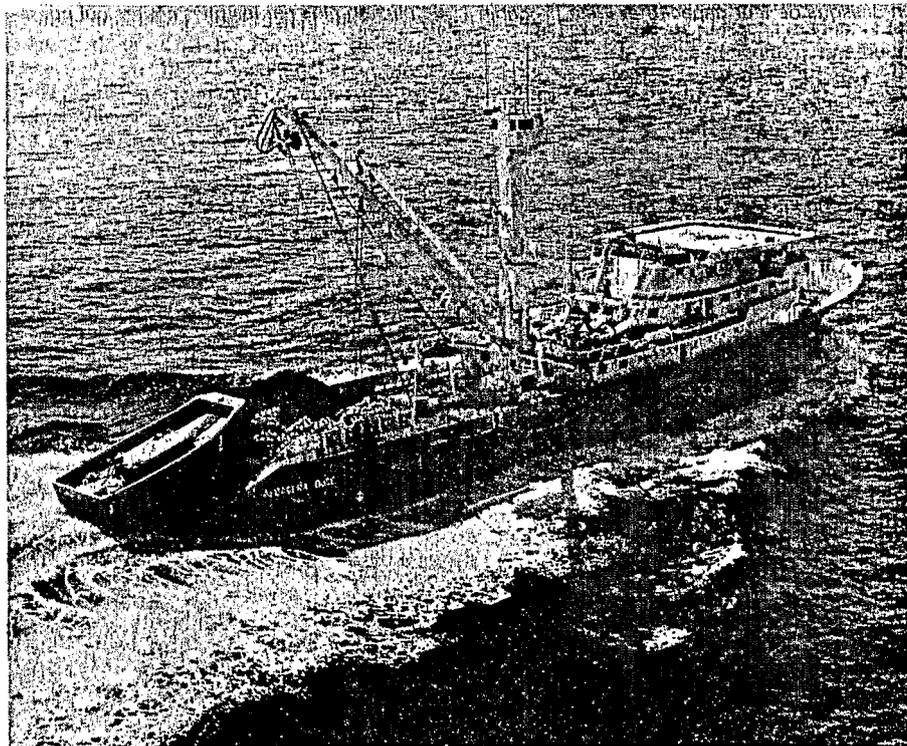
qu'elles cherchent à se « réserver » les zones de pêche les plus propices et à limiter l'accès de ces secteurs aux flottilles extérieures.

A titre d'exemple, les Salomon interdisent déjà tout accès aux navires étrangers afin de faciliter les activités de leur propre flottille (qui doit sous peu être augmentée de deux unités). En Indonésie, la pêche n'est autorisée pour les navires étrangers que s'ils transbordent leurs prises dans le pays, ce qui interdit de fait, l'accès de la zone aux senners américains et japonais. La Nouvelle-Guinée-Papouasie possède dans sa ZEE et dans les eaux internationales situées au nord de celle-ci l'une des zones de pêche au thon les plus productives du Pacifique où opère la presque totalité de la flottille de senners japonais et de nombreux navires des États-Unis. Un accès plus restrictif est parfaitement concevable si ce pays développe ses propres pêcheries (et il en a la volonté), rendant beaucoup plus difficile la pêche des senners étrangers qui devraient, dès lors, soit chercher d'autres secteurs de pêche, soit établir dans ce pays des compagnies conjointes.

Dans le Pacifique Est et l'Atlantique Ouest, les flottilles mexicaines équatoriales, costaricaines et vénézuéliennes auront à elles seules, très bientôt, la capacité d'exploiter la quasi-totalité des ressources disponibles, pouvant mettre en grande difficulté, là aussi, les opérateurs extérieurs à la région, ici les Nord-Américains qui, à moyen terme, devront chercher à transférer à nouveau une part de leur effort de pêche dans le Pacifique Ouest, dans l'Atlantique ou l'océan Indien, si cela est possible et économique.

Nous avons vu que le problème de l'accès aux ressources est moindre dans l'océan Indien; ceci en fait potentiellement un océan très attractif pour les flottilles étrangères à la région; un accroissement incontrôlé de l'effort de pêche risquera très vite cependant de diminuer les rendements et donc la rentabilité déjà précaire de la pêcherie, ceci d'autant plus que des concurrents potentiels, tel l'Arabie séoudite, paraissent songer très sérieusement à s'y développer avec les avantages que l'on sait, tant au niveau des coûts de carburant de ce pays que de sa capacité financière à maintenir une activité en période difficile pour être prêt lorsque la situation s'améliorera.

Dans l'Atlantique, la situation est somme toute assez similaire à celle de l'océan Indien puisque les ressources sont partiellement situées hors des ZEE ou dans des ZEE d'un grand nombre d'États côtiers à façade maritime relativement limitée. Des pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui sont des senners actifs depuis la fin des années 1970 et qui possèdent aussi une part des ressources, ont vu avec inquiétude diminuer leur approvisionnement en 1984 et 1985 avec le départ de nombreux senners vers l'océan Indien. Nous avons vu qu'une amélioration de l'approvisionnement pourrait se faire sentir dès 1986. A plus long terme cependant, les rendements, tout au moins pour l'albacore, devraient se stabiliser puis diminuer très sensiblement. En effet, un nouvel accroissement de l'effort de pêche dans la région pourrait avoir lieu si la baisse des prises et des rendements dans le Pacifique Est incitent une partie des flottilles mexicaines ou vénézuéliennes à développer



L'« Albacora-Doce », sennier de 77 m construit en 1982 à Vigo

leur activité dans cette région, ou si faute d'accès dans le Pacifique Ouest une part de la flottille japonaise ou américaine s'y redéploie (deux senneurs japonais opèrent déjà dans l'Est Atlantique). Les pays côtiers tels le Sénégal, la Côte d'Ivoire ou le Ghana pourraient donc, eux aussi, à terme, chercher à limiter l'effort de pêche extérieure à la région et à assurer un approvisionnement national de leurs conserveries en développant leur propre capacité de pêche.

La situation de la pêche thonière dans le monde est mouvante et complexe; les situations relatives des pays actuellement producteurs (surtout les nations développées) et des pays qui possèdent les ressources sont très différentes suivant les océans et les « chances » des nouveaux entrants varient suivant leur situation géographique par rapport aux zones de pêche et l'étendue de ces zones, et suivant leur situation politique et leur capacité technique et financière.

Conclusions

Jusqu'en 1981 la pêche thonière à la senne était une activité lucrative du fait des prix élevés qui étaient obtenus par les producteurs. De nombreux navires ont été alors construits ou commandés. Dès les années 1982-1983, l'excès de thon sur le marché mondial qui a résulté de l'accroissement des flottes, a permis aux conserveurs de s'approvisionner à des prix de plus en plus bas; les profits sont donc progressivement passés des producteurs aux conserveurs. Ce changement a entraîné un arrêt presque total de la construction navale de senneurs et a, par contre, provoqué une accélération des investissements dans le secteur des conserveries (investissement plus facile et beaucoup plus léger). Désormais, un grand nombre de conserveries travaillent en-dessous de leur capacité et il est probable



que la fin de la décennie 1980 verra une compétition encore accrue entre elles; celles-ci, de ce fait, auront des difficultés croissantes à s'approvisionner et verront leurs marges se réduire fortement. Ne pourront se développer et donc survivre que celles qui auront l'assurance de l'écoulement de leurs produits d'une part et, de l'autre, celles qui auront un approvisionnement en produit brut garanti.

Depuis trois ou quatre ans, les grandes compagnies américaines, telles la Starkist et Van Camp, soucieuses d'une plus grande rentabilité, ont progressivement désinvesti dans la pêche pour ne se maintenir et se développer que dans le secteur plus lucratif de la conserve et du marketing. A moyen ou à long terme, et suivant la capacité des nouveaux entrants à développer leurs activités de pêche puis leurs conserveries, cette stratégie, sans doute payante à court terme, devra probablement être reconsidérée. Les grandes compagnies pourraient encore garder le marketing des produits finis, tout au moins pour un temps, alors que pêche et transformation se feraient de plus en plus par les pays côtiers qui possè-

dent la ressource ou ont des avantages substantiels leur permettant de réduire leur coût. Les beaux jours de la pêche thonière ont pris fin en 1981-1982, ceux des conserveurs non pêcheurs pourraient prendre fin bientôt.

La survie des armements à la pêche tant américains que français ou espagnols, au cours de ces dernières années, a été en grande partie due à des prises accrues par bateaux décuplant de la découverte de nouveaux secteurs de pêche (dans le Pacifique Ouest en 1982-1983 et dans l'océan Indien en 1983-1984). Le différentiel de rendements entre océans ou zones de pêche devrait cependant s'atténuer progressivement dans les années à venir, sauf, peut-être, pour les quelques pays ayant des ressources propres très importantes et susceptibles d'être exploitées rationnellement au cours d'un cycle annuel complet. Ces pays sont peu nombreux. Dans l'Est Pacifique, le principal est bien évidemment le Mexique, dans le Pacifique Ouest des pays tels que les Salomon, la Nouvelle-Guinée-Papouasie et l'Indonésie sont sans aucun doute les mieux placés, et c'est parmi ceux-ci, en priorité, que devraient être développées des politiques de sociétés conjointes tant dans le secteur de la pêche d'abord que dans celui de la conserve par la suite. Ces sociétés ne pourront être créées sans l'apport technologique des pays traditionnels tels les États-Unis, le Japon, l'Espagne ou la France. Pour de tels pays, il y a là un créneau à prendre, susceptible de présenter à terme d'intéressantes retombées en termes d'emplois directs (nécessité de spécialistes expatriés) ou indirects dans la mesure où près de 35 % de la flotte mondiale de senneurs a plus de dix ans d'âge et devra, d'ici trois ou quatre ans, être progressivement renouvelée.

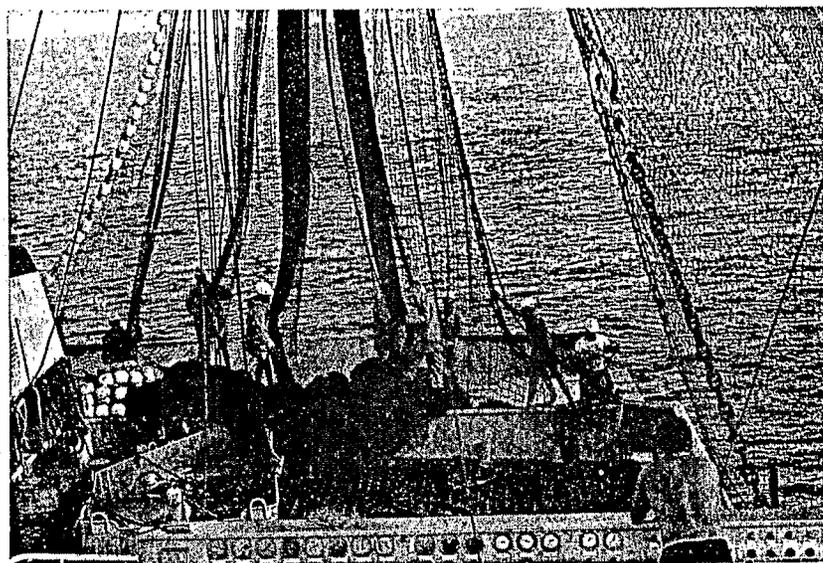


Photo B. Stequert. ORSTOM

sommaire

Editorial, par Alain-Yves Perrot	291
ACTUALITÉ DES PÊCHES EN FRANCE	
Le 2 ^{ème} Salon international des produits de la mer : un exceptionnel rendez-vous pour la commercialisation, la promotion, la consommation	292
M. Ambroise Guellec, secrétaire d'État à la Mer, reçu par le Comité central des pêches maritimes ...	296
Actualité des pêches régionales :	
— Nord-Normandie : deux mois après le naufrage du <i>Snekkar-Arctic</i> , le <i>Snekkar-Nordic</i> victime d'une grave avarie	298
— Bretagne-Vendée : maillage pour la langoustine : les pêcheurs côtiers au pied du mur	301
— Sud-Ouest : l' <i>Albatros</i> , un 20,80 m rochelais dessiné à l'aide d'un ordinateur	307
— Méditerranée : M. Alain Coudray, nouveau directeur des Affaires maritimes	308
AUTRES ACTIVITÉS DE PÊCHE ET LEUR ENVIRONNEMENT	
— Thon tropical : protocole d'accord entre armateurs et marins	310
— Cultures marines : au 14 ^{ème} Salon de La Tremblade, la lente évolution du machinisme conchylicole	311
COMMERCIALISATION : physionomie et tendances du marché des produits de la mer de Rungis	318
LÈS ACTIVITÉS DE PÊCHE A L'ÉTRANGER	318
ÉTUDES	
— Conserves et surgélation des produits de la mer : vingt ans d'évolution, par B. Gilly et E. Meuriot ..	324
— La pêche thonière mondiale : situation actuelle et essai de prospective, par J. Marcille	332
— L'aquaculture marine française : réalités et potentialités, par L. Laubier	337
CONSTRUCTION NAVALE	
— L' <i>Ocean-Prawns</i> , chalutier-crevettier de 74 m construit en Norvège pour un armement danois	346
— Le chalutier de 56 m <i>Puente-Ladeira</i>	348
NOUVEAUTÉS TECHNIQUES	
— Les systèmes Flume de stabilisation au roulis	350
— Tunnel de séchage du poisson	351

LA PECHE MARITIME : 190 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Tél. : (1) 45 63 11 55 (15 lignes) — Téléx : rédaction Jomarma 641544 — administration Navimar 290131

Adresse télégraphique : Navimar TT — CCP Paris 426.23

Le numéro : France 95 F (ht); autres pays 105 F

Fondateur: René Moreux. Présidents d'honneur: Christian et Olga MOREUX. Président: Serge MARPAUD. Vice-président: Pierre PELLETIER. Directeurs généraux: Pierre BONNEFONT, Jean GUÉNEAU. Rédacteur en chef: Alain-Yves PERROT. Secrétaire général de la rédaction: Bernard LAVAGNE. Rédacteur: Robert QUERRET. Chef de publicité: Norbert KAUFFMANN.

Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays. Copyright by Pêche maritime, 1986

65^e ANNÉE — N° 1298 — MAI 1986



B 23841, ex 1